

SAINT-PARDOUX-SOUTIERS

« La situation de la commune est saine »

En préambule du conseil municipal, jeudi 6 juillet, le maire Johann Baranger a sollicité la présence de Florence Xhaard, conseillère aux décideurs locaux Haut Val de Gâtine et Haut Val de Sèvres, rattachée à la trésorerie de Saint-Maixent-l'Ecole, pour exposer l'état financier de la commune à mi-mandat et après quatre ans d'existence de la nouvelle commune Saint-Pardoux-Soutiers. Cette dernière compte 1900 habitants et fait partie des 120 communes de 500 à 2 000 habitants du département. « 64 % des foyers sont non imposables et la moyenne du

foyer fiscal est de 25 300 €. »

pour ravalement. »

Une situation saine pour la commune fin 2022

La comptable a fait état des recettes et des dépenses de fonctionnement de la commune. « En 2022, la commune a un excédent réel de 450 000 €. Depuis 2019, la collectivité se désendette. L'endettement pour la commune n'est pas un souci puisqu'elle est à 10 mois. » Johann Baranger admet que « la commune pourrait se permettre de plus s'endetter avec des projets structurants ». Le constat de Florence Xhaard : « L'investissement équipement et travaux de 2019 à 2022 a atteint les 2 800 000 €, financé par un autofinancement confortable et des subventions. La situation de la commune à fin 2022 est saine. Les principaux indicateurs sont favorables tout en ayant mené une politique d'investissements soutenus. »

Budget

« Nous devons prendre une décision modificative de 125 000 €, concernant les travaux de la maison du bourg de Soutiers. Nous avons voté un tas d'avenants après les appels d'offres et avons oublié de mettre certaines factures au budget. C'est une erreur de notre part. Nous pouvons prendre sur le budget prévu pour la halle de sports qui ne se fera pas cette année. Nous avons besoin de 118 000 €. »

Subventions aux associations

« Toutes les demandes déposées seront étudiées. Un ensemble de critères en déterminera la recevabilité », précise Martin Moreau avant de présenter les nouvelles modalités d'attribution, accepté par les conseillers. Le dépôt des demandes se fera entre le 1^{er} septembre et le 31 mars. Le vote en conseil municipal en avril ou mai et le versement courant juin. La commune proposera une enveloppe de 6 000 €. Les associations seront informées en septembre.

Maison des maternelles (MAM)

« Les clôtures, le terrassement sont faits. Le carrelage est posé, la cuisine est faite. L'intérieur devrait être terminé fin juillet. Nous avons besoin d'accorder un avenant pour « lamier zinc bas et pente » et une moins value



La maison des maternelles devrait être terminée fin juillet. PHOTO : CO